

Aux petits soins pour le bien-être de votre animal

Trop d'animaux abandonnés, perdus et non identifiés, issus de portées non désirées ou victimes de maltraitance se retrouvent tous les ans à la SPA de l'Estrie. Bien qu'elle tente de changer cette triste réalité, ce n'est qu'avec la collaboration de la communauté des gardiens d'animaux que la vie de bon nombre de chats et de chiens pourra véritablement être meilleure.

Afin d'assurer une vie saine et équilibrée aux animaux de compagnie de la région, la SPA de l'Estrie invite les gardiens de chats et de chiens à intégrer dans leur quotidien cinq habitudes simples et faciles qui peuvent véritablement entraîner une amélioration notable des conditions de vie de nos chers amis à quatre pattes.

La première règle de base consiste à adopter un animal de façon réfléchie. Un bon gardien s'assure également...

- 2) d'enregistrer son animal de compagnie et de lui faire porter son médaillon d'identification;
- 3) de le faire stériliser;
- 4) de l'éduquer;
- 5) et, enfin, d'en prendre soin.

Ce dernier élément peut sembler anodin, mais plusieurs chats et chiens ne bénéficient pas de tous les soins nécessaires à leur bien-être physique et psychologique. Nourrir et abreuver un animal ne suffisent pas à répondre à ses divers besoins; plusieurs autres soins doivent en effet figurer à sa routine. Un bon gardien assure ainsi le bien-être de son animal :

- en lui offrant une nourriture de qualité, adaptée à son âge et sa condition, ainsi qu'un accès permanent à de l'eau propre et fraîche;
- en le faisant examiner et vacciner annuellement ;
- en le toilettant régulièrement;
- en lui faisant faire de l'exercice quotidiennement;
- en le protégeant des dangers intérieurs (produits chimiques, pesticides, médicaments, menus objets, plantes, etc.) et extérieurs (intempéries, chaleur excessive, produits et outils, etc.);
- et, bien sûr, en lui démontrant votre affection et en passant du bon temps avec lui!

Saviez-vous que la SPA de l'Estrie peut intervenir si vous êtes témoin d'actes de négligence ou de cruauté? N'hésitez pas à composer le 819 821-4727, option 5. Vous êtes la voix de ceux qui ne peuvent parler.